



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GILLES

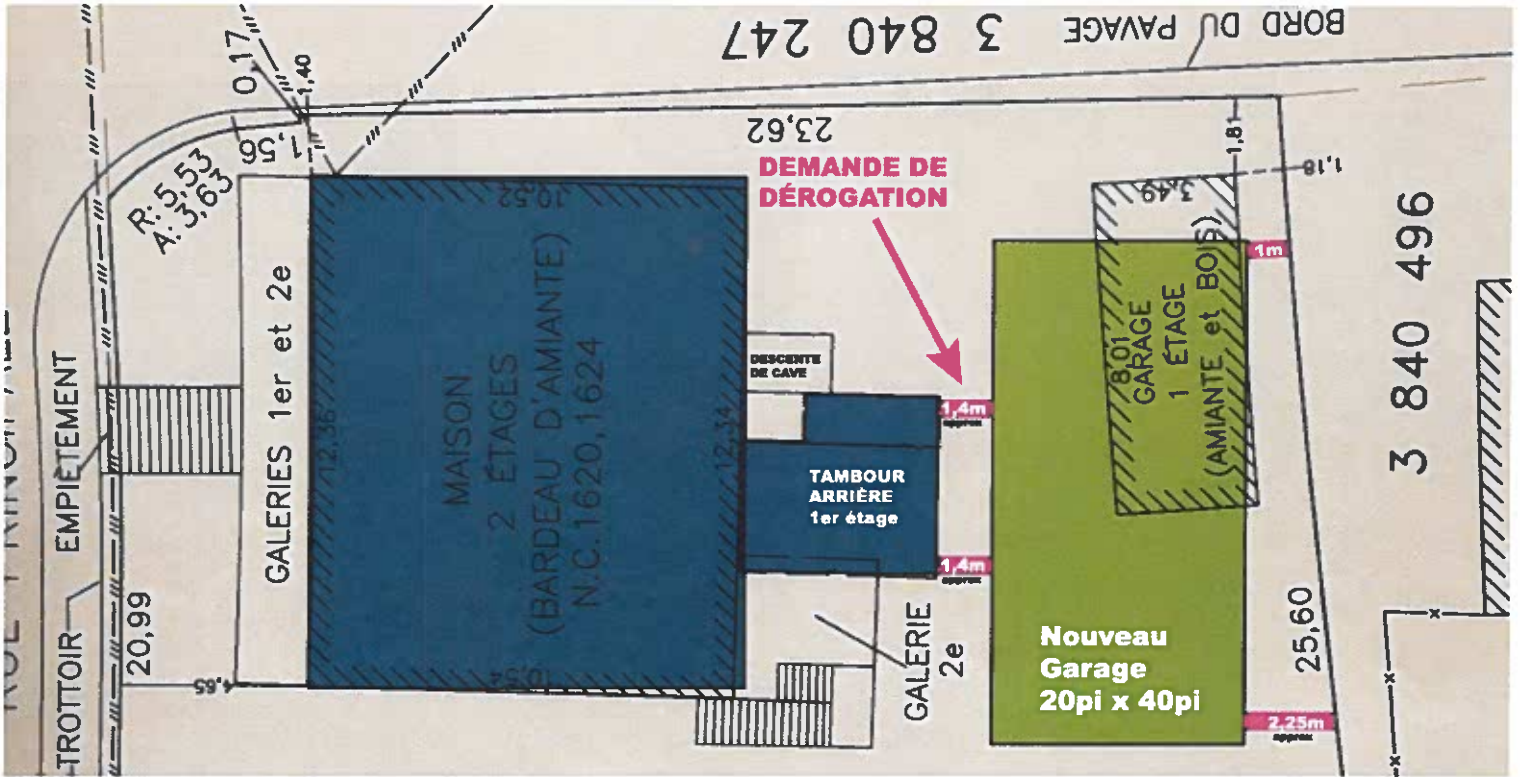
Le Rapide

De la Beaurivage
Municipalité de Saint-Gilles
Lundi, le 26 mai 2025

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE SUR LE LOT 3 840 506

Une demande de dérogation mineure a été demandé pour le lot 3 840 506, 1620 rue Principale. Celle-ci vise l'implantation d'un nouveau garage d'une dimension de 20' x 30'.

La réglementation en vigueur autorise l'implantation d'un garage à une distance minimale de 2 mètres d'un bâtiment principal. Le garage projeté se situerait à 1,4m de la résidence.



DONNÉ à Saint-Gilles, au Québec, ce 26^e jour de mai 2025.


Zoé Ritchot, Greffière adjointe auxiliaire

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT 651-25

RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME N° 403-10 ET LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 363-08

AVIS est donné par la soussignée greffière adjointe auxiliaire de la Municipalité de Saint-Gilles, que :

Lors de sa séance ordinaire tenue le 12 mai 2025, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement 651-25, règlement modifiant le plan d'urbanisme N° 403-10 et le règlement de zonage N° 363-08.

- Ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi, s'il en était;
- Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Gilles, au Québec, ce 26^e jour du mois de mai 2025.



Zoé Ritchot, Greffière adjointe auxiliaire



TRAVAUX EN COURS

PUMPTRACK & SKATEPARK

**Chers citoyens de Saint-Gilles,
le chantier du pumptrack et du skatepark n'est pas encore achevé.
Pour garantir la sécurité de tous, nous vous demandons de bien vouloir informer vos enfants
qu'il est strictement interdit d'accéder à ces installations pour le moment.**

**Nous comprenons parfaitement l'impatience et l'enthousiasme des jeunes
à l'idée de profiter de ces nouveaux espaces - encore un peu de patience, l'ouverture approche !**

**Une clôture temporaire sera prochainement
installée afin de sécuriser la zone.**



Merci de votre vigilance et de votre compréhension. La Municipalité de Saint-Gilles